

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/228 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE CONCERNANT LA REALISATION ET L'ACQUISITION D'UNE ORTHOPHOTOGRAPHIE NUMERIQUE DE LA CORSE ET CONTROLE DES DONNEES PRODUITES

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BENEDETTI Paul-Félix à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme CASALTA Laetitia à M. CASTELLI Yannick
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme BIANCARELLI Viviane
M. FRANCISCI Marcel à Mme RUGGERI Nathalie
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme BARTOLI Marie-France
Mme GUERRINI Christine à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme HOUDEMER Marie-Paule à M. TATTI François
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à Mme NIELLINI Annonciade
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques
M. SUZZONI Etienne à M. SANTINI Ange

ETAIT ABSENT : M.

SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché concernant la réalisation et l'acquisition d'une orthophotographie numérique de la Corse avec l'entreprise Aeroscan SARL, aéroport de Nancy-Essey F 54510 Tomblaine à Nancy pour le lot 1, et, concernant le contrôle des données produites, avec l'entreprise GE-infra-SELARL de géomètres experts, avenue Didier Daurat prolongé, à Toulouse pour le lot 2.

Les montants du marché sont les suivants :

Pour le lot 1 : 194 500 € HT soit 232 622 € TTC

Pour le lot 2 : 18 240 € HT soit 21 815,04 € TTC

- **Montant global en € HT : 212 740 €**
- **Montant global en € TTC : 254 437,04 €**

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Réalisation, acquisition d'une orthophotographie numérique de la Corse et contrôle des données

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché passé en vue de la réalisation, de l'acquisition d'une orthophotographie numérique de la Corse et du contrôle des données produites.

I NATURE DE LA PRESTATION

La Collectivité Territoriale de Corse souhaitait acquérir une nouvelle photographie aérienne de la Corse en mode numérique afin de répondre aux besoins en matière d'aménagement du territoire. L'ancienne photographie aérienne datant de 2002, il était nécessaire de proposer une nouvelle campagne de vol.

Elle est accompagnée d'un modèle numérique de terrain pour les besoins topographiques ainsi que d'une couverture infrarouge pour la reconnaissance des végétaux.

II FORME DU MARCHE

Les prestations sont réparties en deux lots avec une option dans le lot 1 :

Lot 1 : réalisation et acquisition d'une orthophotographie numérique de la Corse.

Une option : réalisation d'une couverture infrarouge.

Lot 2 : contrôle des données produites.

- La procédure utilisée est un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33,57 à 59 du Code des Marchés Publics ; Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006
- Le délai d'exécution est fixé à 18 mois pour les deux lots
- Marché ordinaire

III DUREE D'EXECUTION

- Le délai d'exécution est fixé à 18 mois pour les deux lots.

IV LE PRIX

Le marché est passé pour les montants suivants :

Pour le lot 1 : 194 500 € HT soit 232 622 € TTC

Pour le lot 2 : 18 240 € HT soit 21 815,04 € TTC

- Montant global en € HT : **212 740 €**

- Montant global en € TTC : **254 437,04 €**

Le marché est conclu à prix unitaires exprimés en euros.

V IMPUTATION

Le marché sera imputé au chapitre 905, article 205 de la section Investissement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

VI PROCEDURE

La procédure de consultation est celle d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

VII CRITERES DE JUGEMENT

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Le prix des prestations (pondération 30)
 - La valeur technique (pondération 70)
 - La valeur technique des prestations sera jugée au vu du mémoire technique. La méthode retenue pour le calcul de la note technique est : note maximale (sur 20) x valeur de l'offre/ valeur meilleure offre.
 - Le critère prix sera apprécié au vu du détail estimatif fourni par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat. La méthode retenue pour le calcul de la note du prix est : note maximale (sur 20) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre.
- **La valeur technique (pondération 70 %)** appréciée au regard des sous-critères suivants :

Pour le lot 1 :

Prescriptions techniques :

Prescriptions sur la résolution, la précision et la qualité radiométrique

Prise de vue et spécifications relatives à la réalisation des photographies

Documents à fournir par le prestataire

Réalisation du MNT

Orthophotographie

Aérottriangulation

Qualité radiométrique

Mosaïquage

Images test

Rééchantillonnage à 50 cm

Option bande infrarouge

Les métadonnées

Livrables, propriétés des données et garanties

Pour le lot 2 :

Contrôle pendant la prestation

Contrôle du dossier de rattachement

Contrôle des travaux préliminaires

Contrôle du rendu final

VIII DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

Le délai de consultation était fixé à 41 jours à compter de la date d'envoi de l'avis aux publications.

La date d'envoi à la publicité était le 21 avril 2011.

La date de remise des offres était fixée au 1^{er} juin 2011 à 16 h00.

Le nombre de plis reçus dans les délais est de onze plis au total, huit pour le lot 1 et trois pour le lot 2. Un pli supplémentaire est arrivé hors délai.

Toutes les offres sont dématérialisées.

L'ouverture des enveloppes a été effectuée le 9 juin 2011 en commission d'appel d'offre.

Les onze candidats, SINTEGRA, CABINET CLERGET, AERODATA France, AEROSCAN SARL, FIT CONSEIL, TOPOGEODIS, API, HANSA LUFBILDDELEK pour le lot 1 et GE INFRA, OPSIA et IGN pour le lot 2 ont produit tous les documents justifiant de capacités professionnelle, technique et financière satisfaisantes au regard des types de prestations à réaliser.

Le 21 juillet 2011, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer :

- **Pour le lot 1** : le marché à la société Aeroscan SARL dont l'offre technique est classée en première position, en effet, la résolution proposée est de 20 cm ce qui permet à AEROSCAN SARL de prendre en considération les besoins de la CTC exprimés dans le CCTP et concernant la possibilité donnée aux entreprises de pouvoir répondre en affinant la résolution (inférieure ou égale à 25 cm). L'entreprise est classée en deuxième position pour le critère prix.
- **Pour le lot 2** : le marché est attribué à l'entreprise Gé-Infra dont l'offre technique est classée de la même manière que les entreprises OPSIA et IGN. Et classée en première position pour ce qui concerne le critère prix.

Les candidats ont remis l'ensemble les documents prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché concernant la réalisation et l'acquisition d'une orthophotographie numérique de la Corse avec l'entreprise Aeroscan SARL aéroport de Nancy-Essey F 54510 Tomblaine à Nancy pour le lot 1, et, concernant le contrôle des données produites, avec l'entreprise GE-infra- SELARL de géomètres experts, avenue Didier Daurat prolongé, à Toulouse pour le lot 2.

Les montants du marché sont les suivants :

Pour le lot 1 : 194 500 € HT soit 232 622 € TTC

Pour le lot 2 : 18 240 € HT soit 21 815,04 € TTC

- Montant global en € HT : 212 740 €

- Montant global en € TTC : 254 437,04 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.